

## CHARTRE DES RÉSIDENCES D'ACT'ART

### Valeurs et bonnes pratiques

Act'art a rédigé avec l'ensemble de son équipe cette charte qui vise à réunir des valeurs, des objectifs, des axes d'organisation dans le but de favoriser le bon déroulement des résidences, fruit d'une réflexion et de compétences partagées entre Act'art, les artistes, les acteurs de territoires.

Les partenaires s'engagent à en respecter les termes. Sous forme d'annexe, cette charte fera partie intégrante des conventions de résidences signées entre eux et Act'art.

#### La mission d'Act'art

Act'art met en œuvre des résidences artistiques en Seine-et-Marne soutenues par la DRAC Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, les collectivités locales et en partenariat avec les acteurs de territoires. Ces résidences, installées principalement en milieu rural ont pour objectif, par l'accès à l'art de tous les habitants, le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

#### L'objectif

Par la mise en présence des habitants avec un univers artistique, une résidence permet à chaque participant de se découvrir, de découvrir l'autre, de cultiver l'identité de son territoire et de se l'approprier. Ces rencontres, le partage d'émotions et les découvertes contribuent à l'enrichissement personnel tout autant qu'à l'enrichissement collectif.

#### L'expertise

Le savoir-faire et le professionnalisme de l'équipe d'Act'art résident dans sa connaissance de l'actualité de la création artistique, sa connaissance des politiques culturelles, sa capacité à créer des projets artistiques, fédérer, trouver des financements, assurer une gestion administrative, budgétaire, technique et de communication adaptée.

#### **Résidences mode d'emploi**

Grâce à une veille portée à la création artistique, à l'évolution des pratiques culturelles et de la société, Act'art propose des projets en accord avec un monde plus conscient de son impact social, économique et environnemental.

Pour mener à bien ces projets, Act'art s'engage par la présente charte à promouvoir les valeurs et les principes suivants :

## Respect

### **Travailler avec TOUS**

*en valorisant les différences et les spécificités de chacun dans un espace d'expression libre et plurielle*

## Créativité

### **S'appuyer sur l'existant pour innover** et le dépasser.

*Entraîner chacun à imaginer, s'exprimer, se révéler.*

## Cohésion

### **Tisser un lien** fort avec les partenaires

*autour de compétences complémentaires et se rassembler afin de servir un objectif commun : mener à bien une résidence.*

## Partage

### **Enrichir** chaque résidence grâce aux échanges et la participation de chacun.

*Réciprocité, croisement des expériences, relations aux habitants, ouverture à l'autre, création de l'envie, de la curiosité, enrichissement interactif, mise en commun des engagements et du questionnement en constituent la pierre angulaire.*

Les résidences sont le fruit d'une co-élaboration entre Act'art et les partenaires. Elles nécessitent un investissement, sont pilotées de manière collégiale sur le principe du partage des responsabilités dans une complémentarité de compétences artistiques et territoriales.

Cette charte a été validée par le Conseil d'administration d'Act'art du 18 février 2021. Elle fera l'objet d'une évaluation en regard avec chaque résidence.

Cette charte est accessible à tous.